

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 20604

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, M. David, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 20071 de Mme Rist

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le 1^{er} septembre 2023 »

les mots :

« une date déterminée par décret pris en Conseil d'État après concertation des organisations syndicales et patronales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à conditionner la suppression du régime spécial de retraite des industries électriques et gazières à la concertation des organisations syndicales et patronales.

Nous tenons ici à rappeler notre ferme opposition à la fermeture du régime spécial des IEG.